



SNUipp-FSU67

SNUipp-FSU 67
10, rue de Lausanne
67000 STRASBOURG

Tél : 03 90 22 13 15
Fax : 03 90 22 13 16
Mail : snu67@snuipp.fr
Site internet : <http://67.snuipp.fr/>



Rythmes scolaires : pré-rapport du comité de pilotage.

Ce pré rapport du comité de pilotage s'interroge sur le temps de travail et les missions des enseignants.

En voici les points importants pour votre information.

« Une organisation nouvelle des rythmes scolaires du XXI^e siècle conduirait à modifier le temps de travail scolaire, les manières d'enseigner, les missions des enseignants en interne, mais également leur articulation avec le temps péri et extrascolaire et avec le monde numérique et médiatique », affirme le comité de pilotage de la conférence nationale sur les rythmes scolaires, dans son rapport d'étape intitulé « Synthèse des auditions, des débats académiques et échanges sur internet » et présenté par Luc Chatel, mardi 25 janvier 2011. Il dégage des « pistes de réflexion », avant la remise d'un « rapport de propositions argumentées » au ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative au mois de juin. Certaines mesures pourraient être prises à court terme, d'autres pourraient n'entrer en vigueur qu'à la rentrée 2013.

Évoquant la semaine de quatre jours dans le primaire, « telle qu'elle est conçue actuellement », le comité de pilotage note qu'elle « fait l'unanimité dans la description de ses inconvénients : fatigue des élèves et resserrement des enseignements. Elle n'est ni bonne pour la santé des enfants, ni efficace du point de vue pédagogique ». Aussi émet-il des « réserves sur la pertinence de cette organisation tout en étant conscient d'une demande sociale de maintien du samedi matin libéré, notamment dans les milieux favorisés ». « En l'état actuel, faut-il encourager le développement de de [la] formule [actuelle qui laisse la possibilité aux écoles de rester à quatre jours ou de passer à quatre jours et demi] ou imposer une procédure nationale ? Faut-il préconiser un modèle plutôt qu'un autre : mercredi ou samedi ? », s'interrogent les membres du comité.

De même, « les vacances d'été sont en débat » même si « des points de convergence [apparaissent] dans les propositions » des personnes auditionnées, notamment « une diminution des vacances d'été » et « un zonage réduit à deux zones ». Ainsi, « une diminution serait envisageable si elle entraînait une meilleure alternance des temps de travail et des temps de vacances », note le rapport d'étape.

DES PROGRAMMES TROP LOURDS

En outre, « peut-on modifier les rythmes scolaires sans modifier les contenus d'enseignement ? », interroge encore le rapport d'étape, distinguant « ce qui relève de la cause ou de l'effet » : « une amélioration de l'organisation journalière, hebdomadaire et annuelle ne permettrait-elle pas justement la mise en œuvre d'un enseignement sur un mode plus interactif et ne laisserait-elle pas le temps de l'appropriation des connaissances ? » Les programmes « sont pour la grande majorité jugés trop lourds pour être réalisés dans le cadre d'une année qui est la plus courte d'Europe » et « ne permettent pas d'alléger la journée, ni de prendre en compte les rythmes et les besoins de l'enfant ».

Par ailleurs, le comité de pilotage soulève une autre question : « Un enfant de trois ans en maternelle et un lycéen de 18 ans doivent-ils avoir le même calendrier de vacances ? La même mobilisation sur la journée ? La même charge horaire sur la semaine ? ». D'après lui, l'accent doit être mis sur « le bon niveau de décision ». « Ne faut-il pas à cet égard accroître les marges d'autonomie des établissements, mieux à même de s'adapter aux caractéristiques de leur public scolaire ? Les travaux internationaux montrent que c'est l'autonomie des établissements scolaires qui 'pèse' le plus dans la réussite des élèves. »

ÉVOLUTION DU MÉTIER D'ENSEIGNANT

Et « peut-on modifier les rythmes scolaires sans concevoir une évolution du métier d'enseignant ? », poursuit le comité, qui rappelle que « dans leur grande majorité, les syndicats ont exprimé leur refus que le thème des rythmes scolaires amène un changement du statut des enseignants et notamment le service défini nationalement en nombre d'heures de cours hebdomadaires ». « L'éventualité d'une évolution en tout cas ne pourrait se faire sans compensation », commentent les rédacteurs du rapport d'étape.

Le comité de pilotage souligne à cet égard « que l'écart entre les syndicats d'enseignants et les parents d'élèves, les lycéens,

certaines associations, organisations et les internautes, porte essentiellement sur cette définition du service et beaucoup moins sur les missions ». Et ajoute : « L'horaire hebdomadaire tel qu'il est aujourd'hui défini est une source de rigidité dans l'emploi du temps des élèves qui permet difficilement les ajustements utiles pour s'adapter aux rythmes d'apprentissage des élèves dans l'année. De la même manière, les textes règlementaires actuels sont peu explicites sur les activités complémentaires des enseignants, ainsi que sur la façon de les prendre en compte et, le cas échéant, de les rémunérer. »

AVANT LES PROPOSITIONS, ENRICHIR LA RÉFLEXION

En conclusion, le comité de pilotage indique qu' « avant d'aboutir à des propositions précises, [il] souhaite enrichir ses réflexions de l'inspiration européenne » et « approfondir des champs encore insuffisamment explorés tels que la culture et le numérique ». Car « les projets éducatifs culturels seront en effet sollicités au premier chef par tout nouvel aménagement du temps scolaire » et les membres du comité de pilotage estiment que « ce point mérite largement que l'on s'y attarde durant la deuxième phase » de ses travaux.

« Au-delà de ces deux champs, le comité aura à examiner la faisabilité de l'ensemble des scénarii qu'il choisit. Toutes les conséquences seront étudiées, qu'elles soient humaines, administratives ou réglementaires. Le comité de pilotage aura notamment à en estimer le coût, la question du financement doit en effet être un levier, non un frein. » Et de conclure : « Certains volets de ce projet impliquent dans leur réalisation une évolution importante des structures, des fonctionnements et des mentalités ; pour d'autres, la faisabilité à court terme paraît plus probable, un calendrier négocié s'imposera donc. »